

Nous nous engageons à :

1- ACCOMPAGNER le patient, dans le cadre de l'information, le conseil et l'orientation, et ce, dans le respect du code déontologique et éthique de l'action sociale.

2 - GARANTIR la confidentialité des informations personnelles, administratives et sociales de la personne.

3 - MOBILISER des moyens et des ressources pour assurer une réponse claire aux besoins exprimés par l'utilisateur et/ou sa famille, son entourage.

4 - PROPOSER un accueil et une prise en charge préservés de toute forme de jugement, de discrimination. La vie privée et les croyances du patient sont respectées.

5 - AIDER la personne, dans le respect des droits et des devoirs de chacun (usagers, patients, professionnels, partenaires...).

6 - PRESERVER le libre choix de la personne prise en charge : elle peut refuser l'accompagnement qui lui est proposé (sauf exceptions prévues par la loi), après avoir été informée sur les conséquences éventuelles auxquelles elle s'expose.

7 - COMMUNIQUER une information accessible, et claire au patient, en veillant à sa compréhension. Celui-ci peut se faire accompagner par une personne de confiance.

8 - VEILLER au bon fonctionnement de la circulation des informations intra et extra service, en se référant aux pratiques professionnelles de bientraitance.

9 - PROMOUVOIR l'offre d'un service public pertinent et approprié, au sein du Centre Hospitalier de Boulogne sur mer, dans un souci d'amélioration et de démarche-qualité en lien avec la réglementation.

10 - S'IMPLANTER dans un partenariat territorial étendu (acteurs publics, privés et associatifs) afin d'améliorer la communication d'informations et la qualité de la prise en charge de la personne.

11- PERMETTRE au patient et sa famille (avec l'accord du patient) d'accéder aux informations le concernant dans les conditions prévues par la loi.

SERVICE SOCIAL

FRAGILITE
AUTONOMIE
INFORMATION
FRAIS
ACCES AUX SOINS
CHIRURGIE
SANTÉ
HANDICAP
PROTECTION
AIDE
RESEAU
USAGER
MALADIE
FUTURE HOSPITALISATION
ASSISTANCE
RETOUR A DOMICILE
SOUTIEN
ACCOMPAGNEMENT
CONVALESCENCE
DROITS SOCIAUX
SORTIE

Centre Hospitalier de Boulogne sur mer
Centre de consultations (2ème étage)
Allée Jacques Monod - BP 609
62321 Boulogne sur mer cédex
Tél : 03 21 99 30 05 - Fax : 03 21 99 37 80
Mail : serv_social@ch-boulogne.fr
www.ch-boulogne.fr

du lundi au vendredi de 9h à 17h



Les missions du service social

L'assistant socio-éducatif écoute, informe, oriente, et accompagne les demandes des usagers (y compris celles du personnel du CHB) pris en charge par un médecin hospitalier, en lien avec les familles et les partenaires intra et extra hospitaliers.

Dès la consultation externe ou en prévision d'une hospitalisation, il intervient dans plusieurs domaines.

L'accès aux soins (PASS)

- Régularisation des droits à la sécurité sociale.
- Évaluation et accompagnement dans la constitution de la demande d'Aide médicale d'État.
- Évaluation et accompagnement dans la demande de Couverture Maladie Universelle (CMU) et CMU complémentaire.
- Évaluation et accompagnement dans une demande de prise en charge au titre des soins « urgents et vitaux ».

L'accès aux droits

- Information sur les droits liés à votre situation et vos besoins.
- Évaluation de la situation sociale, administrative et financière (difficultés matérielles, prises en charge diverses...).
- Préserver les liens en sensibilisant l'entourage proche et/ou familial.
- Demandes de prestations spécifiques liées à la maladie.

Le maintien à domicile et l'organisation de la sortie

- Préserver l'autonomie en étudiant les possibilités d'aides à la personne et d'aides techniques. Ces aides vous permettent d'effectuer des actes de la vie quotidienne que vous ne pouvez pas momentanément ou durablement réaliser seul (aide-ménagère, auxiliaire de vie sociale, technicien d'intervention sociale et familiale, garde à domicile, portage de repas, aménagement du domicile).
- Lien avec les partenaires extérieurs (avec les assistants socio-éducatifs spécialisés de votre secteur, avec les services d'aide à domicile et associations d'aide et de soutien aux patients).
- Évaluation des limites du maintien à domicile, et étude des alternatives pour la sortie.
- Orientation vers une structure de soins (une structure de soins de suite est recherchée sur prescription médicale) ou d'hébergement adapté à votre état de santé.

Nos principaux partenaires

